

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 1802-01

L'an deux mil dix-huit, le deux février 2018 à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Christian DI MARTINO - Doyen d'âge des nouveaux Elus,

Nombre de conseillers 15
Conseillers Présents : 13+2proc
Votants..... 14

Etaient présents : Gérard BRANDA – Edith LONCHAMPT – Joëlle JACOB – Fabienne GALLI – Michel CORSINI – Karine DEMAIN – Fabrice FONTAINE – Sandrine BARRALIS – Patrice MARTIN – Peggy DALMAS – Jean-Marc BLANIC – Françoise RUSSO

Objet : Election du Maire

Absents excusés : Gérard STOERKEL – Philippe K'VAREC

Secrétaire : Fabienne GALLI

Assesseurs : Sandrine BARRALIS – Peggy DALMAS

Le Doyen d'âge des Elus expose à l'Assemblée :

Déclarés Elus par le bureau électoral, à la suite des opérations de vote du 28 janvier 2018, nous sommes aujourd'hui réunis pour procéder à l'élection du Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette élection aura lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si, après DEUX tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages au 3^{ème} tour, le plus âgés des conseillers est élu Maire.

Qui se porte candidat : Gérard BRANDA

Nous allons procéder au vote

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 14

Blancs ou Nuls = 04

Suffrage exprimé = 10

Monsieur Gérard BRANDA, ayant obtenu la majorité des voix = DIX au premier tour, a été proclamé **Maire et immédiatement installé.**

Le Conseil

DIT que la présente délibération sera annexée au Procès - Verbal d'installation du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Doyen d'âge,

Maire de Cantaron
★ Christian DI MARTINO